

DÉCISION N° FranceAgriMer/secrétariat Général/ 2021/03/ relative aux délégations de signature à certains agents du secrétariat Général

Montreuil, le 11/08/2021

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du Directeur général de FranceAgriMer du 2 avril 2009 modifiée portant programme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2020/01 modifiée du 6 mars 2020 portant délégation de signature à certains agents du secrétariat Général ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 8 de la décision n° FranceAgriMer/Secrétariat Général/2020/01 susvisée, est complété par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Gabriel CHEVRIER, chargé de mission à l'Inspection Générale et appui aux régions, aux fins de viser les bordereaux d'ordonnancement relatifs aux dossiers d'aide des dispositifs du plan de relance national de l'économie ».

**Article 2 :**

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication.

**La Directrice générale**

**Christine AVELIN**